

Les éditions colbo

EDITIONS DU SCEPTRE

SARL au capital de 7.622,45 Euros

4, rue Sainte-Cécile - 75009 PARIS

Téléphone : 01.47.70.59.00 Télécopie :

e-mail : editionsdusceptre@club-internet.fr

Site Internet : www.editionscolbo.com

Monsieur Patrice HAGEGE
Zmanim Diffusion
18, rue Cuillerier
94 140 AL FORTVILLE

Paris, 28 juillet 09
(courrier expédié
le 24 août 2009)

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 12 écoulé, accompagné
d'un chèque de 4 euros.

Vos suggestions et remarques appellent des réponses
très détaillées de ma part et je regrette de n'avoir pu
y donner suite, à cause de la période chargée de
veilles de congés. Je sais aussi qu'à la veille des
Fêtes, mon emploi du temps ne me permet pas
non plus de vous adresser ma réponse.

Néanmoins, c'est volontiers que je vous écrirai à
ce sujet l'an prochain, avant fin octobre 2009.

Avec mes salutations
amicales

Joseph CHARBIT

Les éditions colbo

EDITIONS DU SCEPTRE

SARL au capital de 7.622,45 Euros

4, rue Sainte-Cécile – 75009 PARIS

Téléphone : 01.47.70.59.00 Télécopie :

e-mail : editionsdusceptre@club-internet.fr

Site Internet : www.editionscolbo.com

Monsieur Patrice HAGEGE

ZMANIM – DIFFUSION

18, rue Cuillerier

94140 ALFORTVILLE

Paris, le 28 juin 2011

L. R. avec A. R.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 5 mai 2011 (1^{er} Nissan 5771), nous vous donnons les précisions suivantes :

- 1) Des 5 pages que vous avez filmées de notre Patah Eliyahou (pour votre calendrier 5769), vous n'en avez supprimé que 3. Les 2 pages que vous en avez laissées (dans votre calendrier 5770 et 5771) sont :

- Erouv Tavchiline ; (bas de page)
- Le Kiddouch du soir des 3 Fêtes (2pages).

Vous avez certes procédé à certaines modifications et notamment dans les annotations en français, **mais vous y avez laissé tel que, tout le texte hébraïque** (pages 608-609 de notre Patah Eliyahou).

- 2) Récidive de la mention de notre Sidour Patah Eliyahou dans votre site à titre d'exemple de sidour où figurent les horaires incriminés. En cela aussi vous avez enfreint le *psak-din* à votre égard :

Certes, immédiatement après réception de notre lettre du 10 mars 2011, vous avez rectifié sur votre site en mentionnant : « le rituel de prières connu » au lieu de l'ancienne mention « le rituel de prières Patah Eliyahou ». **Ce qui pour nous, revient à être du pareil au même**, et équivaut à citer « le Rituel Patah Eliyahou », qui est actuellement le seul « rituel de prières connu ».

En conséquence, afin de conclure ce litige à l'amiable, nous vous proposons de :

- 1) Nous adresser un chèque de 300 euros à titre de dédommagement pour les pages reproduites,

.../...

Les éditions colbo

EDITIONS DU SCEPTRE

SARL au capital de 7.622,45 Euros

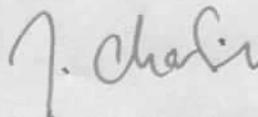
.../...

- 2) Supprimer toute référence, sous quelque forme que ce soit, qui puisse indiquer à vos lecteurs que le Sidour Patah Eliyahou est le sidour qui contient les horaires que vous dénoncez.

Sans quoi, si vous ne nous donnez pas satisfaction sur les deux points ci-dessus, avant le 15 juillet 2011, nous serons dans l'obligation d'en référer à la juridiction compétente.

Avec nos salutations.

Pour les Editions Colbo,



J. E. CHARBIT

Les éditions colbo

EDITIONS DU SCEPTRE

SARL au capital de 7.622,45 Euros

4, rue Sainte-Cécile – 75009 PARIS

Téléphone : 01.47.70.59.00 Télécopie : e-mail : editionsdusceptre@club-internet.fr
Site Internet : www.editionscolbo.com

Monsieur Patrice HAGEGE
ZMANIM – DIFFUSION
18, rue Cuillerier

94140 ALFORTVILLE

Paris, le 10 mars 2011

L. R. avec A. R.

Monsieur,

C'est avec stupéfaction que nous avons pris connaissance de vos calendriers éditions 5770 et 5771 (maison Allouche). En effet, contrairement à l'arrêt du Beth-Din (C. A. R.) du 4 juin 09, au lieu de supprimer les 5 pages de notre rituel « Patah Eliyahou » indûment introduites dans votre calendrier 5769, vous n'en avez supprimé que 3 !

Nous protestons fermement contre cette récidive.

En conséquence, nous consentirons à un arrangement à l'amiable si vous nous versez immédiatement un dédommagement de seulement 300,00 euros. Ce qui vous éviterait certainement des frais plus importants de procédure auprès de la juridiction compétente. Ainsi que votre nouvel engagement écrit à ne plus reproduire des textes du « Patah Eliyahou » sans notre autorisation.

Par ailleurs, il nous a été donné de constater que vous avez aussi enfreint l'injonction de ce même Beth-Din, de ne plus mentionner le Sidour « Patah Eliyahou » même si vous contestez les horaires de Rav Posen *chlita*.

En effet, dans votre exposé sur les zemanim visible sur votre site, à trois reprises, vous citez à nouveau le sidour « Patah Eliyahou », ce qui nous cause un préjudice.

Vous devez savoir que c'est avec l'accord et l'encouragement du Rabbin Elie Munk *z. t. l.* ainsi que celui du Grand Rabbin Rahamim Naouri *z. t. l.* que nous avons introduit les horaires de Rav Posen *chlita* dans notre sidour. Ce qui n'était que conforme aux horaires pratiqués en France depuis des lustres.

.../...

Les éditions colbo

EDITIONS DU SCEPTRE

SARL au capital de 7.622,45 Euros

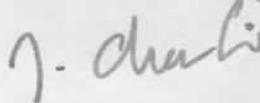
.../...

C'est donc à l'inverse de votre hypothèse rapportée dans votre texte : à savoir que ces horaires sont pratiqués en France à cause de la grande diffusion du « Patah Eliyahou » dans ce pays.

Du reste, ceci a d'ailleurs été confirmé par la *Haskama* du Beth Din de Paris en date du 9 Tamouz 5769 – 1^{er} juillet 09.

Avec nos salutations.

Pour les Editions Colbo,



J. E. CHARBIT

Les éditions colbo

EDITIONS DU SCEPTRE

SARL au capital de 7.622,45 Euros

4, rue Sainte-Cécile – 75009 PARIS

Téléphone : 01.47.70.59.00 Télécopie :

e-mail : editionsdusceptre@club-internet.fr

Site Internet : www.editionscolbo.com

Monsieur Patrice HAGEGE
ZMANIM – DIFFUSION
18, rue Cuillierier

94140 ALFORTVILLE

L. R. avec A. R.

Paris, le 25 juillet 2011

Monsieur,

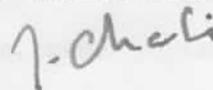
En réponse à votre courrier du 11 courant, nous sommes heureux que cette affaire soit réglée à l'amiable, comme souhaité.

Néanmoins, nous vous retournons le Protocole d'accord que vous proposez et que vous voudrez bien :

- a) Rectifier ou compléter à l'aide de nos notes portées à l'encre rouge ;
- b) Nous en adresser 2 exemplaires contresignés par vous. Nous contresignerons un exemplaire et vous le retournerons aussitôt.
- c) Merci de nous adresser votre chèque avant le 31 août.

Avec nos salutations.

Pour les Editions Colbo,



Joseph CHARBIT

Les éditions colbo

EDITIONS DU SCEPTRE

SARL au capital de 7.622,45 Euros

4, rue Sainte-Cécile – 75009 PARIS

Téléphone : 01.47.70.59.00

Télécopie :

e-mail : editionsdusceptre@club-internet.fr

Site Internet : www.editionscolbo.com

Monsieur Patrice HAGEGE
ZMANIM – DIFFUSION
18, rue Cuillerier
94140 ALFORTVILLE

L. R. avec A. R.

Paris, le 28 décembre 2011

Monsieur,

Nous nous référons à notre échange de courriers depuis le 10 mars 2011, à propos du Psaq Din du C. A. R. (4 juin 09) auquel nous avons constaté que vous ne vous êtes pas intégralement conformés.

Dans votre courrier du 11 juillet 2011, vous aviez accepté de nous verser les 300 € que nous vous demandions de nous verser à l'amiable, mais vous aviez assorti cet accord d'un protocole dont nous avons refusé notre consentement pour certains détails que vous proposiez.

Aujourd'hui, nous vous demandons de nous verser ces 300 euros, ce qui clôturera notre différent, aux conditions suivantes :

- a) Nous devons recevoir ce chèque dans les huit jours qui suivent la réception de cette lettre.
- b) Dans les huit jours également, vous devez, à l'avenir retirer de vos publications les textes incriminés (notre lettre du 10 mars 2011) et retirer de votre site, toutes les allusions à notre siddour Patah Eliyahou, ni en mentionnant nommément notre siddour Patah Eliyahou, ni en le mentionnant sous quelque forme que ce soit, par exemple, en le mentionnant comme vous l'avez fait dans votre site après notre lettre du 10 mars 2011 : « le rituel de prières connu » ou de quelque manière analogue que ce soit, qui puisse donner à penser qu'il s'agit du Patah Eliyahou.
- c) Il va de soi que de notre part, une fois les conditions ci-dessus respectées, nous nous engageons à ne plus poursuivre votre maison pour les sujets ayant fait l'objet du Psaq Din du C. A. R.

Sans quoi, nous nous verrons dans l'obligation de porter cette affaire, devant la juridiction compétente.

Avec nos salutations.

Pour les Editions Colbo,

Joseph CHARBIT

P. S. : Nous tenons à vous faire savoir que si vous nous faites d'autres propositions qui ne nous conviennent pas, nous saisirons immédiatement cette juridiction, sans autre avis de notre part.

Siège Social (depuis le 28 juillet 2008) : 4, rue Sainte-Cécile - 75009 PARIS
SIREN B 328 858 576 - SIRET : 328 858 576 00064 - Code APE - NAF : 5811Z Edition de livres